RÈGLEMENT INTÉRIEUR

POINT ACCUEIL JEUNE

LE&C
Grand Sud

VILLE DE
FONTENILLES

1. Préambule

Le Point d'Accueil Jeunes (PAJ) de Fontenilles géré par Loisirs Éducation et Citoyenneté Grand Sud, est un espace dédié aux jeunes, visant à promouvoir leur épanouissement personnel, social et citoyen.
Le PAJ offre un environnement sécurisé et inclusif où chacun peut s'exprimer librement, participer à diverses activités et développer ses compétences.
Le présent règlement intérieur a pour objectif de fixer les règles de fonctionnement du PAJ afin de garantir une ambiance respectueuse et harmonieuse pour tous les participants. Il définit les droits et les devoirs de chacun et précise les règles de vie collective nécessaires au bon déroulement des activités proposées.
En adhérant à ce règlement, chaque jeune et chaque membre de l'équipe encadrante s'engage à respecter les principes de bienveillance, de respect mutuel et de responsabilité, contribuant ainsi à faire du PAJ un lieu accueillant et enrichissant pour tous.

2. Équipe d'encadrement

Notre équipe dévouée est à votre service pour garantir une expérience enrichissante et agréable au sein du Point d'Accueil Jeunes (PAJ). Voici les principaux membres de notre équipe :



Coordination Enfance Jeunesse : Cynthia Degorge supervise l'ensemble des activités du PAJ et assure la coordination des projets liés à l'enfance et à la jeunesse.



Directrice : Éléonore Weugue dirige le PAJ avec passion et expertise. Elle est responsable de la gestion globale de la structure et veille à ce que tous les jeunes bénéficient d'un accueil chaleureux et d'activités diversifiées.
De par sa formation d'Educatrice Spécialisée, elle accompagne les jeunes jusqu'à 25 ans dans leur projets.



Adjointe : Dorian Renotte assiste la directrice dans ses missions quotidiennes et apporte un soutien précieux à l'équipe. Il est également en charge de la mise en place de certains projets spécifiques.



Animateur jeunesse : Mihili Boulet anime les ateliers et activités proposés aux jeunes. Il est toujours à l'écoute et prêt à accompagner les participants dans leurs projets et leur développement personnel.



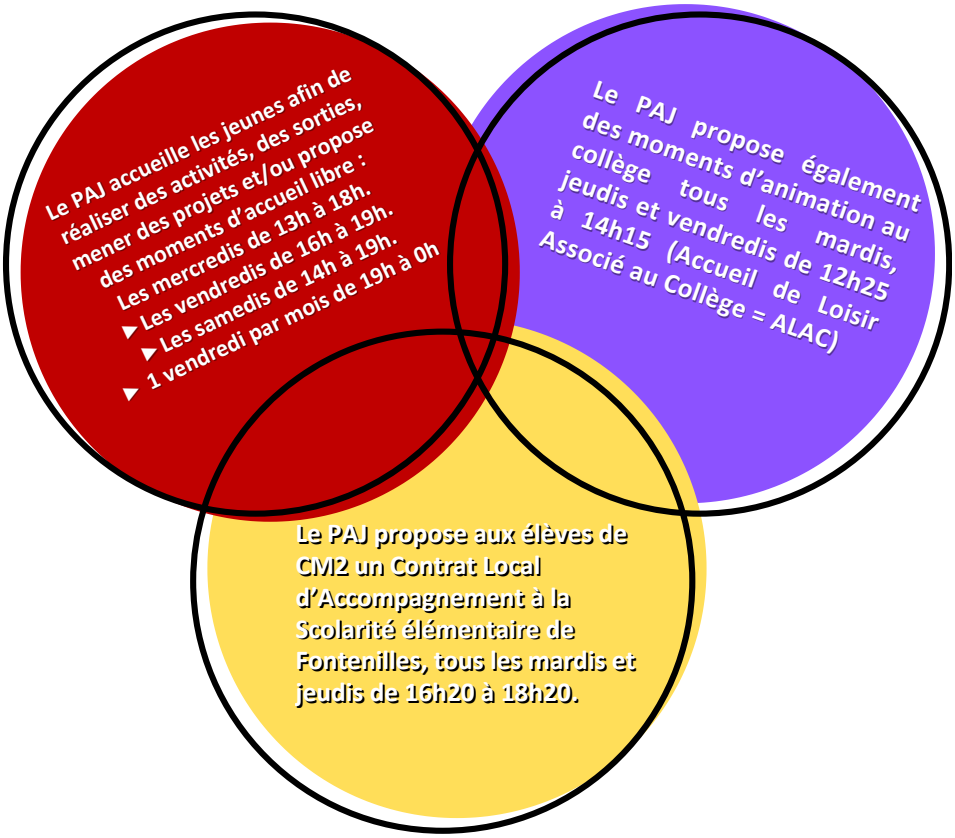
Bénévoles : Nos bénévoles, qui peuvent être des membres de la communauté, des anciens participants ou des parents, jouent un rôle crucial en apportant leur aide et leur expertise. Leur engagement permet d'enrichir les activités et de créer une atmosphère conviviale et solidaire.



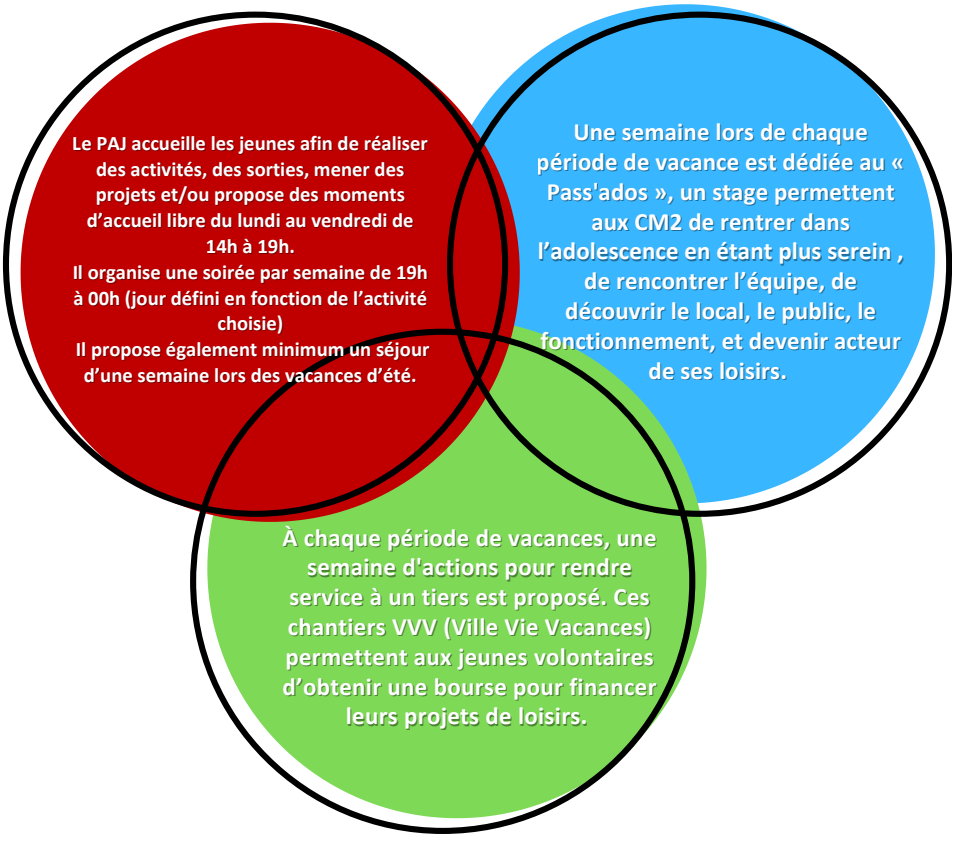
Personnel vacataire : Pendant les vacances, nous renforçons notre équipe avec du personnel vacataire compétent et dynamique pour offrir un programme varié et adapté aux besoins des jeunes. Ces intervenants ponctuels viennent compléter l'équipe et apporter de nouvelles idées et perspectives.

3. Horaires et dispositifs

❖ Durant les périodes scolaire *



❖ Durant les vacances scolaires *



❖ Durant les vacances scolaires *

- Le PAJ compte dans ses effectifs une Educatrice Spécialisée. Elle propose des accompagnement individualisé auprès des 16-25 ans (insertion socioprofessionnelle) et réalise des temps de prévention, par le biais par exemple de maraudes.
- Deux membres de l'équipe sont labellisé Promeneur du Net CAF 31
- Le PAJ accompagne le Conseil Municipal des Jeunes, qui se regroupe régulièrement le Samedi de 10h à 12h et lors des évènements communaux comme les commémorations, le téléthon, les réunions plénière...

**** Ces horaires et jours d'accueils peuvent être modifiés en fonction des projets menés par la structure et/ou par les jeunes.***

4. Fermeture annuelle

Nous tenons à vous informer que le PAJ sera fermé durant les périodes suivantes :

- Les trois premières semaines d'août
- La première semaine des vacances des fêtes de fin d'année

De plus, le PAJ sera également fermé :

- Les samedis précédant chaque période de vacances
- Les samedis pendant les vacances

5. Modalités de participation aux activités

Pour prendre part aux activités proposées, il est impératif d'être adhérent et de s'inscrire à l'avance auprès de l'équipe d'animation. Les inscriptions sont ouvertes dès la publication du programme et peuvent se faire par téléphone, en personne ou via message privé sur les plateformes numériques.

❖ Programme et inscriptions

Trois semaines avant le début du mois suivant, le programme des activités est disponible sur Facebook, Instagram, WhatsApp et le mini-site. Une fois les activités choisies, l'inscription peut se faire :

- Par message privé
- Sur le groupe dédié
- En personne
- Par téléphone

❖ Règles spécifiques :

- Chantiers et séjours : Inscriptions uniquement par message sur le groupe, à une date et une heure précises définies par l'équipe.

Les inscriptions seront prises selon l'ordre chronologique des demandes (sauf cas exceptionnel).

- Sorties : Les places sont limitées en fonction des disponibilités du transport. Une liste d'attente est mise en place en cas d'annulation ; les jeunes inscrits sur cette liste pourront être contactés jusqu'au moment du départ si une place se libère.

❖ Conditions d'adhésion

L'adhésion est accessible aux jeunes de 11 à 25 ans (sauf pour le CLAS et le Pass'Ados, destinés aux élèves de CM2). Pour devenir adhérent, il faut :

- Remplir le dossier d'inscription
- Être à jour de la cotisation annuelle (10€ pour le PAJ, 3€ pour l'ALAC)
- Avoir participé à une rencontre entre au moins un responsable légal et l'équipe du PAJ

❖ Tarification et règlement

Le coût des activités est communiqué dans les plannings. Les paiements doivent être effectués avant le début des prestations et peuvent se faire par différents moyens :

- Chèque
- Espèces
- Chèques vacances
- Chèques emploi service prépayés (papier ou e-CESU)

Les paiements en espèces, chèques ANCV et CESU doivent être remis en main propre à l'équipe d'animation. Une option de paiement échelonné est disponible.

❖ Aides financières

Des dispositifs existent pour faciliter l'accès aux activités :

- Aide JPA/CD31 : Les séjours peuvent bénéficier de cette aide, calculée selon le quotient familial.
- Pass'colos : Aides au départ en séjour d'été a destinations des CM2.
- Autres aides : Des soutiens financiers supplémentaires peuvent êt.re envisagés selon la situation et toujours en fonction du coefficient familial.
- Pass'Ados : Son tarif est ajusté selon le quotient familial pour garantir un accès équitable.
- PAJ : Offre une possibilité de paiement en plusieurs fois.

⚠️ ***En cas d'absences répétées sans prévenir, le PAJ se réserve le droit de refuser une inscription à des activités où la présence du jeune est essentielle. De plus, toute absence à une activité payante sans avertissement entraînera une facturation.***

Tout paiement doit être réglé avant le début de l'activité ou du séjour.

6. Règles d’or du PAJ

Utilisation des téléphones :



Les téléphones sont autorisés mais sous la responsabilité de leur propriétaire.
Leur utilisation doit être raisonnable et elle doit être évitée pendant les animations.

Rangement :



Après utilisation, tout matériel ou objet emprunté doit être rangé correctement à sa place.

Hygiène et santé :



Respecter les règles d’hygiène comme : se laver les mains avant de toucher un aliment ou tirer la chasse d'eau après utilisation des toilettes
Ne pas hésiter à informer un animateur si vous ne vous sentez pas bien.
Nous fournir un PAI si nécessaire

Alimentation et boissons :



Consommer les aliments et boissons dans les espaces prévus à cet effet.
Respecter les règles d'hygiène et de propreté.

Objets personnels :



Le PAJ décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels apportés par les jeunes.

Respect :



Le respect entre les jeunes, envers l’équipe d’animation et pour le matériel et le mobilier est essentiel.
Toute casse volontaire sera facturée à la famille du responsable.

Comportement :



Adopter un comportement respectueux et bienveillant envers tous.
Interdiction d’utiliser des propos et comportements discriminatoires, violents ou offensants.

Engagement et responsabilité :



Être responsable de ses actes et de ses engagements.
Contribuer positivement à la vie du PAJ.

Bienveillance :



Encourager et aider ses camarades.
Favoriser un climat de solidarité et de coopération.

Le PAJ se réserve le droit, en cas de non-respect du règlement intérieur, de rappeler les règles aux jeunes concernés. Si le comportement inapproprié persiste, nous informerons les familles des manquements observés. En cas de récidive, et si les comportements inappropriés continuent malgré les rappels, le jeune ne sera plus autorisé à participer aux activités ou dispositifs où il ne respecte pas les règles. Cette mesure pourra aller jusqu'à l'exclusion définitive du PAJ.

Jeune (Nom et prénom).....

Je soussigné(e).....

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de m'engager à le respecter.

Date et signature (précédé de lu et approuvé)

Parents (Nom et prénom).....

Je soussigné(e).....

parent ou responsable légal du jeune.....

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de m'engager à le respecter.

Date et signature (précédé de lu et approuvé)